

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 2 JUILLET 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 2 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID) qui était absente.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles A 1114p et A 1256p « Impasse La Pinée »

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles A 1114p et A 1256p, situées « 81 Impasse La Pinée », d'une superficie de 3130 m²; et appartenant à monsieur et madame Paul PERRET.

→ Non préemption à l'unanimité

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle AB 81 « Rue de l'égalité »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 81, située « 190 rue de l'égalité », d'une superficie de 2570 m²; et appartenant à monsieur Roland GEAY.

→ Non préemption à l'unanimité

4. Délibération pour le recrutement des agents contractuels

Il est demandé au Conseil Municipal de valider par une délibération le principe du recours à des agents contractuels pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activités, ainsi que pour les remplacements.

→ Approbation à l'unanimité

5. Délibération pour le remboursement du transport scolaire concernant le RPIC Lay/Neaux

Chaque fin d'année scolaire, la commune procède au remboursement des frais de transport scolaire pour les enfants inscrits au RPIC Lay/Neaux. Cela représente 110 € par enfant et 12 enfants sont concernés. Le trésor public demande une délibération du conseil municipal à ce sujet.

→ Approbation à l'unanimité

6. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CoPLER dans le cadre d'un accord local

Lors des élections de 2020, la composition du Conseil Communautaire peut être fixée soit selon les règles de droit commun, soit selon un accord local.

La CoPLER propose un accord local. A défaut d'accord avant le 31 août, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent.

→ Approbation à l'unanimité de l'accord local

Communes	Nombre de conseillers selon accord local	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Croizet-sur-Gand	1	1
Saint-Priest-la-Roche	1	1
Vendranges	1	1
Machézal	1	1
Chirassimont	1	1
Neaux	2	
Fourneaux	2	
Lay	2	
Pradines	2	
Saint-Cyr-de-Favières	2	
Cordelle	2	
Saint-Victor-sur-Rhins	3	
Neulise	4	
Régny	4	
Saint-Just-la-Pendue	4	
Saint-Symphorien-de-Lay	4	
TOTAL	36	5

7. Transfert de la compétence eau potable à titre optionnel à la CoPLER

Le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence eau potable à titre optionnel à la CoPLER lors de sa séance du 20 juin 2019. Le Conseil Municipal a un délai de 3 mois pour se prononcer pour ou contre ce transfert de compétence.

→ Approbation à l'unanimité du transfert de compétence

8. Proposition de prix sur un des terrains à La Pinée

Une personne est intéressée pour acheter la parcelle A 1262, pour une superficie de 2138 m², située Impasse La Pinée. Elle a fait une offre à 40 000 €. Cette parcelle était proposée au prix de 50 000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte cette proposition.

→ Approbation à l'unanimité

9. Choix des entreprises pour le marché des travaux à la salle d'animation

Monsieur le Maire rappelle que le marché est passé selon la procédure adaptée. Pour ce dossier, la commune est assistée par l'agence d'architecture Brosselard et Troncy. Il propose d'attribuer le marché comme suit :

- Lot 1 - Terrassement - Maçonnerie - Réseaux → MATTANA	79 988.69 € HT
- Lot 2 - Charpente bois - bardage stratifié → BEZACIER	20 978.89 € HT
- Lot 3 - Couverture bacs acier - étanchéité - zinguerie → SUPER	10 720.00 € HT
- Lot 4 - Menuiseries extérieurs aluminium vitrées - Métallerie → B'ALU	26 956.00 € HT
- Lot 5 - Menuiseries intérieures bois → GARDETTE	29 380.13 € HT
- Lot 6 - Plâtrerie - isolation - Faux-plafonds - Peintures → PCC	59 747.79 € HT
- Lot 7 - Carrelage - Faïence → CD CERAM	27 910.56 € HT
- Lot 8 - Enduits de façades → GIRARDET	11 971.40 € HT
- Lot 9 - Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation → PALLUET	108 390.55 € HT
- Lot 10 - Electricité → LARUE	34 770.77 €
HT	

→ Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour plusieurs subventions sont attendues pour projet :

- DETR : 84 000 €
- Conseil Départemental 65 000 €
- Conseil Régional 75 000 €
- SIEL 10 000 €

10. Suivi travaux commissions

• Voirie : L'entreprise DESPORTE a commencé le fauchage des accotements. Les travaux de voirie seront réalisés en septembre par EUROVIA.

• Animation : le prochain novalien qui sera distribué en fin d'année est à préparer. Concernant la journée du 15 juin, il y a eu de bons retours.

11. Questions et informations diverses

- 18 enfants de Neaux sont inscrits à l'école pour la rentrée prochaine.
- Le concert de carillon aura lieu le vendredi 26 juillet à 18 h.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.